

Solidaires



Les Grandes Terres... dix ans après !

P2

Avenir des Entreprises
Adaptées

P3

Unité Enseignement
partenariale

P3

Directeur des Affaires
Techniques

P4

Les PEP 18 se mobilisent

BOURGES AURON

Une fonction ressource



Les Grandes Terres... dix ans après !

Le site des Grandes Terres à Vierzon regroupe depuis le mois d'octobre le Foyer d'Accueil Médicalisé, la Maison d'Accueil Spécialisée et la Maison d'Accueil Spécialisée pour Adultes Polyhandicapés. Ce site est installé sur un espace de plus de deux hectares dans un quartier résidentiel en limite de la commune de Méreau. L'ensemble architectural a ouvert en 2007 pour le FAM et la MAS ; en 2015 une extension est réalisée pour accueillir les résidents du FAM Bel Air et enfin en 2017 c'est l'ouverture de la MASAP. Le lieu est organisé autour de sept unités : trois de quinze places pour les résidents de Foyer avançant en âge, deux de treize et douze places pour des résidents de Foyer plus jeunes et deux unités de quinze places l'une pour la MAS, l'autre pour la MASAP qui voit passer son agrément de dix à quinze places. S'ajoutent également trois places d'accueil temporaire en Foyer et une place en MAS. Au total cent personnes sont accueillies sur ce site, l'ouverture de l'établissement est permanente, 365 jours par an.

Le FAM Les Grandes Terres a été créé suite à une décision préfectorale de fermer une structure pour polyhandicapés associée à un EHPAD de Bourges. Nous avons alors soumis un projet aux autorités (ARS et Conseil Départemental du Cher) pour créer un FAM et une MAS spécifiques pour personnes atteintes de déficience intellectuelle et âgées de plus de 50 ans.

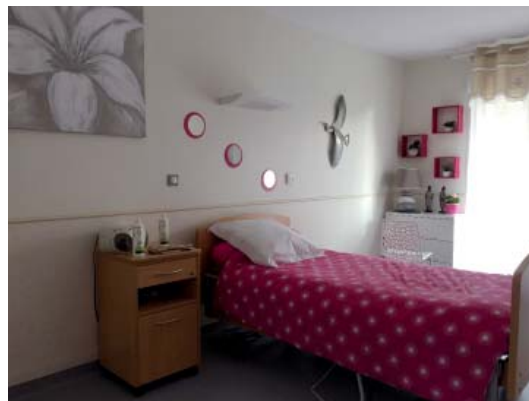


Le regroupement sur le même site ne se résume pas à une simple juxtaposition de structures. Une méthode de travail a été mise en œuvre pour aboutir à cette

concrétisation. Lorsqu'une unité vient s'ajouter au projet initial, c'est bien la question des personnes et des équipes qui a la primauté et dirige l'ensemble de la réflexion. A chaque fois, un comité de pilotage est constitué pour préparer au mieux les modalités d'accueil des résidents et des équipes. Celui-ci se doit penser le déplacement physique de l'institution, mais aussi et surtout la préparation des résidents présents, l'accueil des nouveaux qui arriveront, l'accompagnement des familles et l'intégration des professionnels aux équipes existantes. De plus, le projet d'établissement considérant toutes ses unités a été entièrement réécrit pour prendre en compte la totalité de l'environnement. Les deux établissements MAS et FAM restent des établissements différents mais tous les services sont mutualisés. L'équipe de direction est unique, le secrétariat est installé dans un pôle administratif

au FAM - MAS. La cuisine centrale, les locaux techniques, les salles d'activités sont destinés à être mutualisés. Le pôle soin, et son équipe de médecins, de rééducateurs et d'infirmiers, intervient auprès de tous les résidents. Les équipes d'encadrement des résidents resteront positionnées sur une unité, pour garantir des repères stables et rassurants, mais chacun sait pouvoir être appelé en renfort dans une autre unité de vie en cas de nécessité ou d'imprévu. De même, il est prévu que les professionnels puissent changer d'unité pour aider à lutter contre l'usure professionnelle. A terme, il est envisagé que la MAS et la MASAP ne fassent plus qu'une seule entité, unité médicalisée prenant en charge trente personnes plus une place d'accueil temporaire. Des liaisons sont prévues pour faciliter la circulation et les échanges entre

tous les lieux de ce site. Les équipements collectifs sont accessibles à tous : une salle de rééducation pour le kinésithérapeute, une salle pour l'ergothérapeute et une salle multisensorielle, appelée salle SNOEZELEN, est à la disposition des équipes pour proposer des moments de détente et de relaxation aux résidents. L'espace forum permet de se rencontrer, y sont installés une salle avec ordinateur, une salle d'activités manuelles et un salon de coiffure et de soins esthétiques. Chaque résident est accueilli dans une chambre individuelle meublée par l'établissement pour la MAS et la MASAP et par le résident lui-même pour le FAM, équipée d'une salle de bain, qui donne sur une petite terrasse extérieure personnelle. La chambre du



résident est un lieu privatif. Une cuisine éducative permet de confectionner, dans un environnement spacieux et adapté, un repas et de le partager en petit groupe. Un espace

aménagé en bibliothèque offre un lieu propice aux activités calmes. Un studio équipé et meublé est à la disposition des familles ou proches des résidents qui habitent loin et qui souhaiteraient passer quelques jours sur place. Des préaux permettent des repas extérieurs à l'ombre. L'objectif de ce regroupement sur un même site est de faire vivre un espace qui favorise les rencontres entre les personnes accueillies et permet d'élaborer des projets en commun entre les équipes et les résidents.

Pour rappel une MAS reçoit des personnes adultes atteintes d'un handicap intellectuel, moteur ou somatique grave, ou gravement polyhandicapées, qui ne peuvent effectuer seules les actes essentiels de la vie, et dont la faible autonomie impose le recours à une tierce personne, une surveillance médicale et des soins constants.

Unité d'enseignement partenariale

Une première...

Ouverture prochaine d'une Unité d'Enseignement Externalisée partenariale. Celle-ci est expérimentale car elle associe deux Instituts Médico Éducatifs (IME) gérés par deux associations distinctes : le GEDHIF et Les PEP 18. Le projet ne peut exister que grâce à cette collaboration. Pour ce faire, un comité de pilotage unique pour les deux établissements travaille depuis le mois de septembre 2016 à l'élaboration et à la définition de ce projet. Il est composé d'enseignants, de rééducateurs, de psychologues, d'éducateurs et de médecins psychiatres. Le groupe de travail a posé les objectifs de cette unité d'enseignement et ciblé le public. Cette unité d'enseignement externalisée pourra accueillir dix enfants en deux groupes, un groupe de six enfants sera scolarisé sur quatre demi-journées par

semaine, l'autre groupe de quatre enfants le sera sur des périodes d'une heure trente avec une périodicité allant de deux à quatre fois par semaine. L'Unité d'Enseignement Externalisée sera accueillie au sein du groupe scolaire AURON à Bourges. Son ouverture est prévue au retour des congés scolaires d'hiver en mars 2018. L'implantation au sein de l'école permettra des temps de vie collective avec les enfants accueillis dans cette école, les temps de récréation seront communs. L'équipe d'encadrement sera composée d'un enseignant, de deux éducateurs spécialisés (un pour chaque association), un psychologue pour partie de son temps et éventuellement des rééducateurs sur des temps collectifs. La démarche pédagogique et la démarche éducative reposeront sur le tandem enseignant-éducateur qui

interviendront chacun pour leur partie sur un temps conjoint autour des enfants. La démarche est globale, elle repose sur une pédagogie du projet : pour donner du sens aux apprentissages, tous les domaines scolaires seront abordés par le biais d'une réalisation concrète : faire un jardin, de la cuisine, une exposition... Cette Unité d'Enseignement est créée pour répondre aux besoins des enfants en lien avec les relations à autrui, en lien avec l'orientation dans le temps et dans l'espace, en lien avec la participation à la vie sociale et aux besoins transversaux en matière d'apprentissage. Ce dispositif d'Unité d'Enseignement Externalisée s'inscrit dans la prise en compte des besoins de l'enfant pour apporter une réponse adaptée à ceux-ci.

Avenir des Entreprises Adaptées Les PEP 18 se mobilisent

Nous avons fait paraître une tribune dans la presse co-signée par le GEDHIF et l'APEI et le bureau de l'association a souhaité que le président des PEP 18 saisisse les sénateurs et députés du département en leur adressant le courrier suivant :

Notre association Les PEP 18 gère depuis 1983 une Entreprise Adaptée (initialement appelée Atelier Protégé). Cette structure a pour mission de permettre à des salariés, reconnus travailleurs handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et orientés vers le marché du travail, d'exercer une activité professionnelle dans des conditions adaptées à leurs possibilités. Les effectifs de l'entreprise adaptée doivent comporter au moins 80 % de travailleurs handicapés qui bénéficient d'un encadrement et d'un accompagnement spécifiques. Les entreprises adaptées perçoivent une aide aux postes forfaitaire versée par l'État dans la limite d'un effectif de référence fixé annuellement. En outre, compte tenu des surcoûts

résultant de l'emploi majoritaire de travailleurs handicapés, les entreprises adaptées perçoivent de l'État une subvention spécifique, destinée notamment au suivi social, à l'accompagnement et à la formation spécifiques de la personne handicapée pour favoriser son adaptation à son poste de travail. Le projet de loi de finances 2018 envisage une diminution de l'aide au poste d'environ 4 % et une baisse de la subvention spécifique de 22 %. Notre entreprise adaptée subirait alors une baisse globale de subvention de plus de 110 000 € qui viendrait mettre son équilibre fragile en danger. Le Comité interministériel du handicap en date du 20 septembre 2017 énonce dans

son plan d'actions, fiche « Accéder à un emploi et travailler comme les autres » le moyen d'action suivant : « Rénover le secteur adapté et expérimenter des mesures favorables au recrutement de travailleurs handicapés en entreprise adaptée ». Les baisses de subventions annoncées ne pourront pas faire levier en ce sens. Nous en appelons à vous pour relayer nos inquiétudes quant à la pérennité de structures qui permettent aux travailleurs handicapés de rejoindre chaque jour un lieu de travail, leur conférant par là même dignité, utilité sociale et droit à un salaire. Philippe LESTIÉVENT, président

Directeur des Affaires Techniques : une fonction ressource.

Trois missions une fonction : Directeur des Affaires Techniques.

Achats, gros travaux, sécurité, une mission regroupée sous une dénomination unique qui concerne de manière transversale tous les établissements et services de notre association.

En effet, comme fonction ressource, en appui à la direction générale et aux directrices et directeurs d'établissement, Martial Souchet vient apporter son expertise sur ces trois domaines. Pour les achats, il effectue une analyse des besoins, pour cela il est en contact avec les équipes des établissements, qui vont servir l'intérêt du plus grand nombre, il en définit le périmètre pour élaborer le cahier des charges et en réalise l'étude technique. Il recherche la meilleure efficacité des solutions proposées au-delà de la simple réponse matérielle. Il veillera ensuite, une fois les prestations réalisées, au respect des engagements des fournisseurs. Des principes sont fixés pour trouver la meilleure solution au meilleur coût. Il doit également s'adapter à divers fournisseurs, de l'artisan aux grands groupes. Une qualité indispensable de cette fonction réside dans l'anticipation ; en effet les négociations peuvent durer longtemps, par exemple pour faire aboutir un chantier autour de la téléphonie, deux années

peuvent être nécessaires avant la mise en service effective. Quelquefois nous ne sommes pas en relation directe avec les fournisseurs, il sera préféré l'appel aux intermédiaires ou à des centrales d'achat dans des secteurs bien spécifiques tels la restauration ou l'achat de protections pour les usagers. Un champ d'action très large où sont pour partie associés les administrateurs de l'association, une fois par an lors de la rencontre avec les fournisseurs. C'est une étape importante qui permet de faire le point avec eux, mais également de leur faire connaître notre éthique et nos valeurs associatives. La mission autour de la sécurité s'effectue pour partie au sein des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, CHSCT, des établissements aux côtés du Directeur des Ressources Humaines et des directrices et directeurs avec les représentants élus à cette instance. Trente-deux réunions annuelles se tiennent pour tous les établissements des PEP 18. Participer à cette instance permet d'être en prise directe avec le terrain pour améliorer les postes et les conditions de travail du point de vue de la sécurité. La sécurité des établissements est de la responsabilité des directrices et directeurs, mais il vient les assister comme conseiller technique, il prépare toutes les visites de sécurité lors de l'ouverture d'un établissement et assiste à toutes les commissions de

sécurité. Il vérifie la bonne exécution des préconisations s'il en existe. Il réalise en permanence une mission de contrôle autour de la sécurité des personnes (personnes accueillies et salariés) et des biens (locaux). Il assure également une mission de formateur au sein de PEP 18 Formation, pour les travailleurs handicapés sur la sécurité au travail. Enfin, et ce n'est pas la moindre de ses missions, il représente le maître d'ouvrage pour toutes les constructions que nous réalisons, de l'appel d'offre au suivi du chantier en lien avec l'architecte maître d'œuvre. Il effectue les éventuels arbitrages après avoir recueilli les avis des diverses parties. Pour les derniers chantiers, citons par exemple : la construction de la MASAP sur le site des Grandes Terres, l'extension du siège administratif, la construction de l'internat de l'IME de Saint Amand-Montrond entre autres, la réhabilitation partielle de la Résidence Édouard Vaillant, celle de l'IME de Bourges et l'aménagement du SESSAD à Bourges. L'élaboration en amont du cahier des charges s'effectue avec les équipes des établissements. Pour conclure, une fonction indispensable pour une association de la taille de la nôtre qui requiert curiosité obligatoire, compréhension des besoins, adaptation aux évolutions réglementaires et grande mobilité.

Philippe Lestiénent, président, le conseil d'administration,
Agnès Demaison, directrice générale,
vous adressent leurs meilleurs vœux

2018



SOLIDARITÉ ÉGALITÉ CITOYENNETÉ LAÏCITÉ



**La campagne d'adhésion
2018 débutera dès le mois
de janvier prochain.**

Solidaires
publication des PEP 18

Les PEP 18 - 166 rue du Briou - 18230 Saint Doulchard
Tel 02 48 27 52 00
Email : adpep18@pep18.fr
site web : www.pep18.fr

Directeur de la publication :
Philippe LESTIÉVENT, président
Responsable de la rédaction :
Agnès DEMAISON, directrice générale